

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Mai 2012

L' an 2012 et le 4 Mai à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de réunions sous la présidence de LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles Maire

Présents : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mmes : CORMERY Michèle, GAUFROY-MINIERE Claire, NAUDIN Diane, VEIRIER-MELIN Virginie, MM : COQUERY Eric, GASTAT Stéphane, LEBEL Patrick, MULOT Laurent, THEFFO Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DURANT des AULNOIS Dominique, à M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, M.GRUGIER Olivier à Mme VEIRIER-MELIN Virginie,

Absent(s) : MM : BOISMOREAU Bertrand, SABATIER Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 25/04/2012

Date d'affichage : 26/04/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 29 MAI 2012

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. MULOT Laurent

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CONTRAT LOGICIELS ET PRESTATIONS SEGILOG (CONTRAT JOINT)
SUBVENTION CAMELEON
PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.)
APPEL D'OFFRE BUREAU D'ETUDE CONCERNANT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT THERMIQUE DES
LOCAUX DE L'ECOLE

réf : 2012-027

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu le mois dernier un responsable clients du prestataire de logiciels SEGILOG avec qui nous travaillons depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire signale que nous sommes satisfaits des prestations et propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour une durée de 3 ans.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Cession du droit d'utilisation du 01/05 2012 au 30.04.2013 soit 2502.00 € H.T.
- Maintenance et formation du 01/05/2012 au 30.04.2013 soit 278 € H.T.

et idem pour l'année 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce contrat.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-028

Monsieur le Maire rappelle que CAMÉLÉON a organisé un vide grenier le dimanche 14 avril 2012.

Depuis quelques années la somme collectée est reversée à l'association organisatrice de l'évènement. Cette année il a été récolté 430 €.

Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de cette somme à l'association CAMÉLÉON.

Au Budget Primitif 2012 la somme de 150 € avait été provisionnée. Il demande d'inscrire le complément soit 280 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette proposition.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-029

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle taxe a été créée par l'article 30 de la Loi de finances rectificative pour 2012(1) N°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique et urbain.

La P.A.C.(participation pour assainissement collectif) remplacera à compter du 1er juillet 2012 la P.R.E. (Participation pour Raccordement à l'Egout).-

Il demande au Conseil Municipal de voter la prise en compte de la participation P.A.C. et proposera de voter une participation de 8€/m2 habitable à la prochaine séance du Conseil Municipal, même montant que demandé pour la P.R.E..

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prise en compte de la P.A.C.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2012-030

Monsieur LEBEL informe le Conseil Municipal que suite à l'audit énergétique et compte tenu du mauvais état thermique des bâtiments de l'école, il est urgent de faire des travaux d'isolation par l'extérieur et de ventilation des locaux.

Pour l'année scolaire 2011/2012 la consommation de l'école pour le chauffage s'élève à environ 14000 litres de fuel domestique pour une dépense de plus de 12.500 euros. L'augmentation du prix des combustibles retenue (9%) plaide pour la réalisation rapide des travaux.

Monsieur LEBEL informe l'assemblée qu'un dossier a été déposé auprès du Pays Sologne Val Sud. Dès approbation définitive de la délibération, il sera complété et formalisé.

Par ailleurs, il a été demandé au bureau d'étude une note de calcul complémentaire afin d'inscrire le projet dans le cadre "Prébat rénovation énergétique exemplaire" défini par l'ADEME. Les subventions attendues sont à hauteur de 50% H.T. pour le Pays Sologne Val Sud et encore inconnues à ce jour pour l'ADEME.

Monsieur LEBEL demande aux Conseillers Municipaux s'ils sont prêts à accepter l'engagement des travaux avec inscription et lancement de l'appel d'offres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est pour l'engagement des travaux.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

DDT SERVICE URBANISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN ADS

Monsieur le Maire signale que l'Etat se délègue de plus en plus et donne lecture de la proposition de convention qui est proposée. Il signale qu'il n'est pas d'accord car on lui donne que de petites responsabilités sur certains dossiers d'urbanisme.

Il demande aux Conseillers Municipaux de reporter le vote à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

DECES MONSIEUR RIVIERE PREMIER ADJOINT D'ARDON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur RIVIERE 1er Adjoint de la Commune d'Ardon.

Il signale également le décès de Madame ROLLERI - BAILLY.

SUIVI DU DOSSIER P.L.U.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick LEBEL pour un compte rendu de l'avancement du dossier P.L.U.

Une réunion publique aura lieu le 25 MAI 2012 SALLE POLYVALENTE à 18H30.
Suivra ensuite une enquête publique.

Monsieur LEBEL remet à chaque Conseiller les données du PLU sous forme numérique (clé USB). Il demande de lire attentivement le règlement qui est très copieux et **insiste auprès d'eux pour qu'ils expriment leurs remarques, critiques, suggestions** par courriel ou sur le cahier prévu à cet effet.

Monsieur le Maire intervient et donne certains exemples et détails. Il signale par exemple qu'il y a une forte augmentation de dépôt de déchets à la déchetterie et qu'il faut prévoir dès maintenant un agrandissement.

TRAVAUX ISOLATION A L'ECOLE

Monsieur LEBEL remet également à chaque conseiller, sous forme numérique, les données établies suite à l'audit énergétique.

Monsieur GASTAT demande s'il est utile d'engager des travaux alors qu'une prévision de création d'un ensemble scolaire est prévu dans les années à venir.

Monsieur le Maire intervient et demande : était-il utile d'engager les travaux du préau pour un montant de 110.000 € ?

Il rappelle qu'il fallait prévoir au PLU un emplacement pour éventuellement la création d'un ensemble scolaire qui est évalué à environ 1 500 000 € coût très important pour notre commune.

Madame CORMERY demande si l'esthétique du bâtiment sera respecté.

Monsieur LEBEL indique que la façade sud (année 1900) ne sera pas rénovée, seulement les pignons et la façade nord seront traités sur les parties extérieures.

Monsieur le Maire signale qu'il a insisté pour que l'école soit prise en priorité. Il remercie Monsieur LEBEL pour le travail effectué.

Madame NAUDIN demande dans quel temps seront effectués les travaux ?

CONTROLE RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire signale que des tests fumée ont été réalisés sur le réseau d'assainissement collectif et qu'il a été constaté que des propriétaires avaient **raccordé leurs évacuations d'eau pluviale au réseau d'eaux usées ce qui est formellement interdit**. Un courrier a été adressé à ces personnes.

Il informe l'Assemblée que le réseau d'eaux usées a également subi des dégâts suite à la sécheresse et que le réseau d'eau devra être refait aux normes actuelles (canalisations Ø 100). En effet un certain nombre de permis de construire sont refusés pour défense incendie non conforme (débit et pression des poteaux d'incendie etc....)

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 23/05/2012
Le Maire
Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE